

Examen civique 2026

Naturalisation

Les 259 questions de connaissance publiées, avec la bonne réponse et une explication simple rédigées par notre équipe

Site indépendant, non affilié à l'administration.

examencivique.pro est un service privé. Nous n'organisons pas l'examen civique et nous ne délivrons ni titre de séjour ni attestation. Le ministère de l'Intérieur publie gratuitement les listes de questions, et l'administration explique l'examen gratuitement sur sa fiche : service-public.gouv.fr

Le jour de l'examen

40 questions à choix multiples en français : 28 questions de connaissance, comme celles de ce PDF, et 12 mises en situation. Vous avez 45 minutes au maximum ; il faut au moins 32 bonnes réponses pour réussir.

Les questions par thème, dans chaque examen

Thème	Questions	Dont mises en situation
Principes et valeurs de la République	11	6
Système institutionnel et politique	6	0
Droits et devoirs	11	6
Histoire, géographie et culture	8	0
Vivre dans la société française	4	0
Total	40	12

Comment utiliser ce PDF

Les questions suivent l'ordre de la liste publiée, thème par thème. Sous chaque question : la bonne réponse, puis une explication. Pour vous tester, cachez la réponse avec une feuille avant de lire.

Pour vous entraîner en ligne, avec un QCM par thème et un examen blanc : examencivique.pro/qcm-examen-civique

Principes et valeurs de la République

38 questions

1. Complétez les paroles de la Marseillaise "Allons enfants de la patrie..."

Réponse : Le jour de gloire est arrivé

Le premier couplet de La Marseillaise commence par : « Allons enfants de la Patrie, / Le jour de gloire est arrivé ! ». Ces paroles ont été écrites par Rouget de Lisle en 1792. « Formez vos bataillons » est un vers du refrain.

2. Dans le cadre d'un entretien d'embauche, que peut-on demander au candidat ?

Réponse : Ses diplômes et son expérience professionnelle

Lors d'un entretien d'embauche, l'employeur peut seulement poser des questions qui ont un lien direct avec le poste, par exemple sur les diplômes et l'expérience. Il ne doit pas interroger sur la religion, les opinions politiques ou le projet d'avoir des enfants : choisir un candidat pour ces raisons est une discrimination.

3. Déclarer ses revenus aux services fiscaux est :

Réponse : obligatoire chaque année, même si l'on ne paie pas d'impôt

Chaque personne majeure qui vit en France et qui n'est plus rattachée au foyer fiscal de ses parents doit déclarer ses revenus chaque année. Il faut le faire même avec peu ou pas de revenus : cela permet par exemple d'obtenir un avis de non-imposition. Une fausse déclaration peut être sanctionnée.

4. En France, les impôts permettent de financer les dépenses publiques. Quelle proposition est correcte ?

Réponse : Chacun doit y contribuer selon ses moyens

Toute personne qui vit en France doit participer aux dépenses publiques selon ses moyens. L'article 13 de la Déclaration de 1789 dit que la contribution commune doit être répartie entre tous « en raison de leurs facultés ». Les impôts financent les services publics, comme l'école, la santé ou la sécurité.

5. La liberté d'association est :

Réponse : une liberté fondamentale reconnue par la loi de 1901

La liberté d'association est une liberté fondamentale, reconnue par la loi du 1er juillet 1901 et protégée par le Conseil constitutionnel. Une association peut se créer librement, sans autorisation ; elle est déclarée à la préfecture si elle veut avoir la capacité juridique (par exemple pour ouvrir un compte bancaire). Chacun peut créer une association ou y adhérer.

6. La liberté d'expression sur les réseaux sociaux en France est :

Réponse : protégée par la loi, mais avec des limites

Sur les réseaux sociaux, la liberté d'expression est protégée par la loi, comme ailleurs. Mais les mêmes limites s'appliquent : les contenus qui incitent à la haine ou à la violence, les injures et les menaces sont interdits.

7. Lequel de ces prénoms évoque un symbole de la République ?

Réponse : Marianne

Marianne est la figure qui représente la République française. Ce prénom, très courant au XVIIIe siècle, a été utilisé pour représenter le peuple, puis la République. Elle porte un bonnet phrygien, symbole de la liberté.

8. Lequel de ces symboles représente la République française ?

Réponse : Le drapeau bleu, blanc, rouge

Le drapeau tricolore bleu, blanc, rouge est l'emblème national : c'est écrit dans l'article 2 de la Constitution. Le drapeau blanc à fleurs de lys était celui des rois, l'aigle celui de l'Empire de Napoléon, et la croix de Lorraine celui de la France libre pendant la Seconde Guerre mondiale.

9. Où peut-on voir la devise de la République ?

Réponse : Sur la façade des mairies et des écoles

La devise « Liberté, Égalité, Fraternité » est inscrite sur le fronton des bâtiments publics, comme les mairies et les préfectures, depuis 1880. La loi impose aussi de l'afficher sur la façade des écoles, des collèges et des lycées.

10. Lesquels sont des symboles officiels de la République française ?

Réponse : Le drapeau tricolore, La Marseillaise et la devise

Trois symboles officiels de la République sont inscrits dans l'article 2 de la Constitution : le drapeau tricolore, l'hymne La Marseillaise et la devise « Liberté, Égalité, Fraternité ». Le coq est un symbole très connu, mais il n'a pas de statut officiel. La fleur de lys et l'aigle rappellent la monarchie et l'Empire.

11. Peut-on brûler publiquement un drapeau français ?

Réponse : Non, c'est un outrage au drapeau puni par la loi

Non. Le drapeau tricolore est un symbole de la République protégé par la loi. Le détruire ou l'utiliser de manière dégradante en public pour l'outrager est puni par le Code pénal, même s'il vous appartient. C'est encore plus grave lors d'une manifestation organisée ou réglementée par les autorités publiques.

12. Quand la sécurité sociale a-t-elle été établie en France ?

Réponse : En 1945

La Sécurité sociale a été créée en 1945, à la Libération, par les ordonnances des 4 et 19 octobre 1945. Elle repose sur la solidarité : les cotisations et les impôts financent une protection pour tous, par exemple en cas de maladie.

13. Que commémore la fête nationale ?

Réponse : La prise de la Bastille et la fête de la Fédération

La fête nationale du 14 juillet commémore deux événements : la prise de la Bastille, le 14 juillet 1789, début de la Révolution française, et la fête de la Fédération, le 14 juillet 1790. Elle est célébrée chaque année depuis 1880.

14. Que porte Marianne sur la tête ?

Réponse : Un bonnet phrygien

Marianne porte un bonnet phrygien. Dans l'Antiquité, ce bonnet était porté par les esclaves libérés ; pendant la Révolution française, il est devenu le symbole de la liberté.

15. Que signifie le mot "fraternité" dans la devise française ?

Réponse : La solidarité et l'entraide entre tous les citoyens

La fraternité, c'est la volonté de vivre ensemble et de voir en l'autre un semblable, malgré les différences. Elle se traduit par la solidarité et l'entraide, par exemple la Sécurité sociale ou l'engagement dans une association. La fraternité républicaine ne dépend ni de l'origine ni de la religion.

16. Quel symbole de la République peut-on voir sur les maillots de l'équipe de France de football ?

Réponse : Le coq

Le coq figure sur le maillot de l'équipe de France de football, les « Bleus ». Selon l'Élysée, le coq reste l'emblème de la France aux yeux du monde, surtout lors des compétitions sportives. Ce n'est pas un symbole inscrit dans la Constitution.

17. Quelle est la devise de la République française ?

Réponse : Liberté, Égalité, Fraternité

La devise de la République est « Liberté, Égalité, Fraternité » : c'est écrit dans l'article 2 de la Constitution. Elle est inscrite sur le fronton des bâtiments publics, comme les mairies. « Unie dans la diversité » est la devise de l'Union européenne.

18. Qu'est-ce que la liberté d'association ?

Réponse : Le droit de créer une association ou d'y adhérer librement

La liberté d'association est le droit de créer une association, d'y adhérer ou de la quitter librement. Elle est reconnue par la loi du 1er juillet 1901 : une association peut se créer sans autorisation. Une association ne cherche pas à partager des bénéfices entre ses membres.

19. Qu'est-ce qu'une liberté ?

Réponse : Le droit de faire tout ce qui ne nuit pas aux autres

L'article 4 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 dit : « La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui. » La liberté n'est donc pas sans limite : elle s'arrête là où elle fait du tort aux autres. Ces limites sont fixées par la loi.

20. Selon la Constitution, la France est une République...

Réponse : indivisible, laïque, démocratique et sociale

L'article 1er de la Constitution dit : « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. » Indivisible : la loi est en principe la même sur tout le territoire ; laïque : l'État est séparé des religions ; démocratique : le pouvoir appartient au peuple ; sociale : la Nation aide les plus fragiles.

21. Sur quel document peut-on voir Marianne ?

Réponse : Sur les timbres-poste

Marianne apparaît sur les timbres-poste et sur les documents de l'administration française. Son buste est aussi présent dans les mairies. Elle est le symbole de la République.

22. Une des valeurs de la devise républicaine est l'Égalité. Qu'est-ce que cela signifie ?

Réponse : La loi est la même pour tous, quelles que soient l'origine ou la religion

L'égalité veut dire que la loi est la même pour tous et que tous les citoyens ont les mêmes droits et les mêmes devoirs. La Constitution assure l'égalité devant la loi sans distinction d'origine, de race ou de religion, et les femmes et les hommes ont les mêmes droits dans tous les domaines.

23. Une personne peut-elle changer librement de religion en France ?

Réponse : Oui, chacun peut changer de religion ou ne plus en avoir

Oui. La laïcité garantit la liberté de conscience : chacun est libre d'avoir une religion, d'en changer ou de ne plus en avoir. Personne ne peut obliger quelqu'un à garder une religion, et aucune démarche auprès de l'administration n'est nécessaire.

24. Selon le principe de laïcité, que signifie la neutralité de l'État ?

Réponse : L'État traite toutes les religions de la même manière

La neutralité de l'État veut dire que l'État ne soutient aucune religion et les traite toutes de la même manière. La loi de 1905 dit que la République ne reconnaît, ne paie et ne subventionne aucun culte. Les administrations et les services publics doivent traiter chaque personne de la même façon, quelle que soit sa religion.

25. Que peut faire un usager du service public dans une mairie ?

Réponse : Porter un signe religieux, s'il respecte les règles du service

Un usager d'un service public, par exemple à la mairie, peut porter un signe religieux s'il respecte les règles et le bon fonctionnement du service. En revanche, il ne peut pas faire de prosélytisme, refuser un agent ou exiger une adaptation du service pour des raisons religieuses.

26. En France, il est possible pour l'État de financer :

Réponse : la restauration d'un monument religieux classé

La loi de 1905 interdit à l'État de payer ou de subventionner un culte. Mais l'État peut financer la restauration d'un monument religieux classé au patrimoine, comme une cathédrale ou une église ancienne. Il existe une exception historique en Alsace et en Moselle, où certains cultes ont un statut particulier.

27. En quelle année la loi de séparation des Églises et de l'État a-t-elle été votée ?

Réponse : En 1905

La loi de séparation des Églises et de l'État date du 9 décembre 1905. Elle garantit la liberté de conscience et le libre exercice des cultes. Elle dit aussi que la République ne reconnaît, ne paie et ne subventionne aucun culte.

28. Que dit la loi de 1905 ?

Réponse : Les Églises et l'État sont séparés

La loi du 9 décembre 1905 organise la séparation des Églises et de l'État. Elle garantit la liberté de conscience et le libre exercice des cultes (article 1er). La République ne reconnaît, ne paie et ne subventionne aucun culte (article 2).

29. Que garantit le principe de laïcité ?

Réponse : La liberté de croire ou de ne pas croire, et la neutralité de l'État

La laïcité garantit la liberté de conscience : chacun peut croire, ne pas croire ou changer de religion, et pratiquer son culte dans le respect de l'ordre public. Elle impose aussi la neutralité de l'État, qui ne favorise aucune religion. La laïcité n'interdit pas les religions.

30. Quel jour célèbre-t-on officiellement la laïcité en France ?

Réponse : Le 9 décembre

La laïcité est célébrée chaque année le 9 décembre, jour anniversaire de la loi du 9 décembre 1905 sur la séparation des Églises et de l'État. Ce jour-là, des actions sont organisées dans les écoles et dans les services publics.

31. Quel symbole religieux peut être porté dans une école publique dans le respect de la laïcité ?

Réponse : Une petite médaille discrète

À l'école publique, les élèves peuvent porter des signes religieux discrets, comme une petite médaille. Les signes qui montrent ostensiblement une religion, comme le voile islamique, la kippa ou une grande croix, sont interdits aux élèves par la loi du 15 mars 2004. Les personnels de l'école, eux, ne peuvent porter aucun signe religieux.

32. Quel terme désigne précisément la haine ou les préjugés contre les Juifs ?

Réponse : L'antisémitisme

Le mot « antisémitisme » désigne précisément la haine, les préjugés et les discriminations contre les Juifs. C'est une forme particulière de racisme, contre laquelle l'État lutte activement. Le racisme et la xénophobie sont des mots plus larges.

33. Quel texte est considéré comme le texte fondateur de la laïcité ?

Réponse : La loi du 9 décembre 1905

La loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Églises et de l'État est considérée comme le texte fondateur de la laïcité en France. Elle garantit la liberté de conscience et sépare l'État des religions. La loi de 1901 porte sur les associations.

34. Quelle institution française doit rester neutre en matière de religion ?

Réponse : La mairie

Les institutions publiques, comme la mairie, l'école publique ou la préfecture, doivent être neutres en matière de religion. C'est une conséquence de la laïcité : l'État, les collectivités territoriales et les services publics ne favorisent aucune religion. Une entreprise privée, un syndicat ou un parti politique n'ont pas cette obligation.

35. Qu'est-ce que la laïcité ?

Réponse : La séparation de l'État et des religions, avec la liberté de conscience

La laïcité est un principe de la République : l'État et les religions sont séparés (loi de 1905). L'État est neutre et respecte toutes les croyances, et chacun est libre de croire ou de ne pas croire. La laïcité n'interdit pas les religions.

36. À l'école, la charte de la laïcité permet de :

Réponse : expliquer et faire respecter les règles de la laïcité

La Charte de la laïcité à l'École, publiée en 2013, explique les règles de la laïcité à l'école et leur sens. Elle s'adresse aux élèves, aux personnels et aux parents. Elle rappelle par exemple qu'aucun élève ne peut contester un cours au nom de sa religion.

37. Qui doit respecter et veiller à la neutralité religieuse dans les services publics ?

Réponse : Les agents publics et leurs chefs de service

La neutralité religieuse s'impose aux agents publics dans leur travail. Chaque chef de service doit veiller à ce que les agents sous son autorité respectent la neutralité et la laïcité. Les usagers, eux, peuvent exprimer leurs convictions, dans le respect des règles du service.

38. Une personne déclare ne croire en aucun dieu. On peut dire :

Réponse : qu'elle est athée

Une personne qui ne croit en aucun dieu est dite athée. Une personne agnostique est sceptique : elle pense qu'on ne peut pas savoir si Dieu existe. Le mot « laïque » ne décrit pas une croyance personnelle : il désigne l'organisation de l'État, séparé des religions.

Système institutionnel et politique

57 questions

39. Comment est désigné le Premier ministre ?

Réponse : Il est nommé par le président de la République

Le Premier ministre est nommé par le président de la République (article 8 de la Constitution) : il n'est pas élu. En pratique, le président tient compte de la majorité à l'Assemblée nationale, car le Gouvernement est responsable devant elle.

40. Qui peut se présenter aux élections présidentielles ?

Réponse : Un Français majeur qui a 500 parrainages d'élus

Pour être candidat à l'élection présidentielle, il faut avoir la nationalité française, au moins 18 ans, être électeur, et recueillir les signatures de 500 élus (les « parrainages ») venant d'au moins 30 départements ou collectivités d'outre-mer. Le Conseil constitutionnel vérifie ces parrainages et publie la liste des candidats.

41. À qui appartient la souveraineté nationale ?

Réponse : Au peuple

Selon l'article 3 de la Constitution, « la souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum ». Aucun groupe ni aucun individu ne peut se l'approprier. Les élus agissent au nom du peuple.

42. Qui est élu lors des élections municipales ?

Réponse : Les conseillers municipaux

Aux élections municipales, les électeurs élisent les conseillers municipaux de leur commune, pour six ans. Ensuite, le conseil municipal élit le maire parmi ses membres. Les citoyens des autres pays de l'Union européenne qui habitent en France peuvent aussi voter à ces élections.

43. L'inscription sur les listes électorales est :

Réponse : obligatoire pour les électeurs

Selon l'article L9 du Code électoral, « l'inscription sur les listes électorales est obligatoire ». Aucune sanction n'est prévue si on ne s'inscrit pas, mais sans inscription on ne peut pas voter. L'inscription est gratuite, et les jeunes qui ont fait leur recensement citoyen sont inscrits automatiquement à 18 ans.

44. Quelle condition est nécessaire pour voter aux élections présidentielles ?

Réponse : Avoir la nationalité française

Seuls les électeurs français peuvent voter à l'élection présidentielle : il faut avoir la nationalité française, au moins 18 ans, ses droits civiques, et être inscrit sur les listes électorales. Les citoyens des autres pays de l'Union européenne qui vivent en France votent seulement aux élections municipales et européennes.

45. Quelle condition faut-il remplir pour être candidat aux élections municipales ?

Réponse : Avoir au moins 18 ans

Pour être candidat aux élections municipales, il faut avoir au moins 18 ans, être électeur et avoir un lien avec la commune (y habiter ou y payer des impôts locaux, par exemple). Les citoyens des autres pays de l'Union européenne peuvent être élus conseillers municipaux, mais pas maire ni adjoint. Il n'est pas nécessaire d'être né dans la commune ni d'appartenir à un parti.

46. Parmi ces autorités, laquelle est élue ?

Réponse : Le président de la République

Le président de la République est élu par les citoyens au suffrage universel direct, pour cinq ans (article 6 de la Constitution). Le Premier ministre et les préfets sont nommés par le président de la République, et le procureur est un magistrat nommé, pas un élu.

47. Quelles sont les fonctions du maire ?

Réponse : Diriger la commune et tenir l'état civil

Le maire dirige la commune : il exécute les décisions du conseil municipal, prépare le budget et assure l'ordre public local. Il agit aussi au nom de l'État : il est officier d'état civil (naissances, mariages, décès), organise les élections et est officier de police judiciaire.

48. Qui peut se présenter aux élections présidentielles ?

Réponse : Un Français majeur qui a 500 parrainages d'élus

Pour être candidat à l'élection présidentielle, il faut avoir la nationalité française, au moins 18 ans, être électeur, et recueillir les signatures de 500 élus (les « parrainages ») venant d'au moins 30 départements ou collectivités d'outre-mer. Le Conseil constitutionnel vérifie ces parrainages et publie la liste des candidats.

49. Une personne, n'ayant pas d'accès à internet, veut s'inscrire sur les listes électorales pour pouvoir voter aux prochaines élections politiques. Où peut-elle s'inscrire ?

Réponse : À la mairie de sa commune

On peut s'inscrire sur les listes électorales à la mairie, avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile, ou par courrier adressé à la mairie. L'inscription en ligne est une possibilité, pas une obligation. La demande doit arriver au plus tard le 6e vendredi avant le premier tour de l'élection.

50. À quel âge peut-on devenir électeur ?

Réponse : 18 ans

On devient électeur à 18 ans, l'âge de la majorité. Les jeunes qui ont fait leur recensement citoyen à 16 ans sont inscrits automatiquement sur les listes électorales de leur commune à 18 ans. L'âge du droit de vote a été abaissé de 21 à 18 ans en 1974.

51. En France, est-ce obligatoire de voter ?

Réponse : Non, mais c'est un devoir civique

Non : en France, le vote n'est pas obligatoire et ne pas voter n'entraîne aucune sanction. C'est cependant un devoir civique important, qui donne leur légitimité aux représentants élus. Dans d'autres pays, comme la Belgique, le vote est obligatoire.

52. A-t-on le droit de ne pas respecter une loi ?

Réponse : Non, la loi s'applique à tout le monde

Non. En France, toute personne doit respecter la loi, qu'elle soit d'accord ou non, quelle que soit sa nationalité ou sa religion. Selon l'article 6 de la Déclaration de 1789, la loi est « l'expression de la volonté générale » et elle « doit être la même pour tous ». On peut contester une loi seulement par des moyens légaux : vote, pétition, manifestation déclarée, recours devant un juge.

53. Comment sont désignés les députés ?

Réponse : Ils sont élus au suffrage universel direct

Les députés sont élus par les citoyens au suffrage universel direct, lors des élections législatives, pour cinq ans (article 24 de la Constitution). Chaque député est élu dans une circonscription, mais il représente toute la Nation. Les sénateurs, eux, sont élus au suffrage indirect.

54. Qui vote les lois ?

Réponse : Le Parlement (députés et sénateurs)

Ce sont les députés et les sénateurs, réunis au Parlement, qui votent les lois (article 24 de la Constitution). Le Gouvernement peut proposer des textes, et le Conseil constitutionnel vérifie seulement qu'une loi respecte la Constitution. Plus rarement, le peuple peut aussi adopter une loi directement par référendum.

55. La séparation des pouvoirs est un principe fondamental. Quels sont les trois pouvoirs concernés ?

Réponse : Législatif, exécutif et judiciaire

Les trois pouvoirs sont le pouvoir législatif (voter les lois), le pouvoir exécutif (appliquer les lois) et le pouvoir judiciaire (rendre la justice). Les séparer évite qu'une seule personne ou un seul groupe ait tous les pouvoirs. Ce principe figure à l'article 16 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789.

56. Qu'est-ce que l'État de droit ?

Réponse : Un État où tous, dirigeants compris, respectent la loi

L'État de droit est un système dans lequel la loi est au-dessus de tous : elle s'applique à toutes les personnes, y compris aux dirigeants et à l'administration. Il s'oppose au pouvoir arbitraire. Il repose sur la séparation des pouvoirs, l'indépendance de la justice et la protection des libertés fondamentales.

57. Quelles sont les durées du mandat du conseil municipal et du maire ?

Réponse : 6 ans

Le conseil municipal est élu pour six ans, et le maire, élu par ce conseil, a lui aussi un mandat de six ans. Les élections municipales ont donc lieu tous les six ans (les dernières en mars 2026).

58. Qui est élu lors des élections législatives ?

Réponse : Les députés

Les élections législatives servent à élire les députés de l'Assemblée nationale, au suffrage universel direct, pour cinq ans. Les sénateurs sont élus lors des élections sénatoriales, le président lors de l'élection présidentielle et les conseillers municipaux lors des élections municipales.

59. Quelle est la durée du mandat du Président de la République française ?

Réponse : 5 ans

Le président de la République est élu pour cinq ans au suffrage universel direct (article 6 de la Constitution). Personne ne peut faire plus de deux mandats de suite. Avant la réforme de 2000, le mandat durait sept ans : c'était le « septennat ».

60. Quelle est la durée du mandat des députés ?

Réponse : 5 ans

Les députés sont élus pour cinq ans au suffrage universel direct, lors des élections législatives. Ce mandat peut être plus court si le président de la République dissout l'Assemblée nationale : de nouvelles élections ont alors lieu.

61. Quelle est la durée du mandat des sénateurs ?

Réponse : 6 ans

Les sénateurs sont élus pour six ans au suffrage universel indirect, par des grands électeurs (surtout des élus locaux). Le Sénat est renouvelé par moitié tous les trois ans. Une loi de 2003 a réduit ce mandat de neuf à six ans.

62. Qui dirige l'action du gouvernement ?

Réponse : Le Premier ministre

Selon l'article 21 de la Constitution, « le Premier ministre dirige l'action du Gouvernement ». Il coordonne le travail des ministres et assure l'exécution des lois. Il est nommé par le président de la République.

63. En France, est-ce possible d'adhérer à un parti politique ?

Réponse : Oui, chacun est libre d'adhérer à un parti

Oui. En France, les partis politiques se forment et exercent leur activité librement (article 4 de la Constitution), et le livret du citoyen précise que chacun est libre d'adhérer à un parti politique. L'existence de plusieurs partis, le pluralisme, est une condition de la démocratie.

64. Qui sanctionne l'auteur d'un vol ?

Réponse : La justice (le juge)

Seule la justice peut sanctionner l'auteur d'un vol : c'est un juge, au tribunal, qui prononce la peine prévue par la loi. Le vol simple est un délit, jugé par le tribunal correctionnel. La police ou la gendarmerie enquête et peut arrêter le suspect, mais elle ne le condamne pas ; la victime ne doit pas se faire justice elle-même.

65. Qui gère les collèges publics ?

Réponse : Le département

Les collèges publics sont gérés par le département : il les construit, les entretient et assure l'accueil et la restauration des élèves. Les écoles primaires relèvent de la commune, et les lycées de la région. Les enseignants, eux, sont payés par l'État.

66. Qui gère les écoles primaires et maternelles publiques ?

Réponse : La commune

Les écoles maternelles et élémentaires publiques sont gérées par la commune : le conseil municipal décide de leur création, et la commune construit et entretient les bâtiments. Le programme de l'examen civique donne cet exemple : « école primaire = commune ; lycée = région ». Les collèges relèvent du département.

67. Comment sont désignés les maires ?

Réponse : Ils sont élus par le conseil municipal

Le maire est élu par le conseil municipal, parmi ses membres et au scrutin secret, lors de la première réunion qui suit les élections municipales. Les habitants élisent les conseillers municipaux, pas directement le maire. Son mandat dure six ans, comme celui du conseil. Le schéma du livret du citoyen (p. 18) place le maire parmi les personnes élues par les citoyens : c'est une simplification, car selon la loi, c'est le conseil municipal qui élit le maire.

68. Quelle collectivité territoriale est responsable des transports régionaux ?

Réponse : La région

Les transports régionaux, comme les trains régionaux (TER) et les cars entre les villes, sont de la compétence de la région : elle est l'autorité organisatrice de la mobilité régionale. La région gère aussi les lycées et le développement économique. Les transports urbains relèvent plutôt des communes et de leurs groupements.

69. Quelle est l'une des voies possibles pour modifier la Constitution ?

Réponse : Un vote du Parlement réuni en Congrès

La Constitution se modifie selon son article 89 : le texte est d'abord voté par l'Assemblée nationale et le Sénat, puis approuvé soit par référendum, soit par le Parlement réuni en Congrès, à la majorité des trois cinquièmes. La forme républicaine du Gouvernement ne peut pas être modifiée.

70. Qui assure l'intérim du président de la République en cas de décès ?

Réponse : Le président du Sénat

Si le président de la République décède ou démissionne, ses fonctions sont exercées provisoirement par le président du Sénat, jusqu'à l'élection d'un nouveau président (article 7 de la Constitution). C'est arrivé en 1969, après la démission du général de Gaulle, et en 1974, après la mort de Georges Pompidou.

71. Quel est le rôle du Conseil constitutionnel ?

Réponse : Vérifier que les lois respectent la Constitution

Le Conseil constitutionnel vérifie que les lois respectent la Constitution : une disposition jugée contraire ne peut pas être appliquée (articles 61 et 62). Il contrôle aussi la régularité des élections nationales, comme l'élection présidentielle (article 58). Conseiller le Gouvernement sur ses projets de loi est le rôle d'une autre institution, le Conseil d'État.

72. Quelle condition est obligatoire pour se présenter à l'élection présidentielle ?

Réponse : Recueillir 500 parrainages d'élus

Pour se présenter à l'élection présidentielle, il faut recueillir au moins 500 parrainages (signatures) d'élus, venant d'au moins 30 départements ou collectivités d'outre-mer. Il faut aussi avoir la nationalité française, au moins 18 ans, et être électeur. Il n'est pas nécessaire d'appartenir à un parti ni d'avoir été ministre.

73. Combien y a-t-il de départements en France ?

Réponse : 101

La France compte 101 départements : 96 en métropole et 5 en outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion et Mayotte). Le plus récent est Mayotte, devenu département en 2011. Chaque département porte un numéro, par exemple 75 pour Paris.

74. Comment est organisé le découpage administratif de la France ?

Réponse : En régions, départements et communes

Le territoire français est découpé en régions, en départements et en communes : ce sont des collectivités territoriales, administrées par des conseils élus (article 72 de la Constitution). L'État y est représenté par les préfets de région et de département. La France n'est pas un État fédéral.

75. Qui représente l'État dans un département ?

Réponse : Le préfet

Dans chaque département, l'État est représenté par le préfet. Nommé par le président de la République en Conseil des ministres, il représente chacun des ministres, veille au respect des lois et contrôle les actes des collectivités (articles 13 et 72 de la Constitution). Le président du conseil départemental, lui, est un élu qui dirige le département en tant que collectivité.

76. Quel est le rôle du Président de la République ?

Réponse : Veiller au respect de la Constitution

Le président de la République veille au respect de la Constitution et assure le bon fonctionnement des pouvoirs publics ; il est le garant de l'indépendance nationale et de l'intégrité du territoire (article 5). Il est aussi le chef des armées, nomme le Premier ministre et préside le Conseil des ministres. Il ne vote pas les lois et il ne juge pas.

77. Quel est le rôle du Premier ministre ?

Réponse : Diriger l'action du Gouvernement

Le Premier ministre est le chef du Gouvernement : il dirige son action, coordonne le travail des ministres et assure l'exécution des lois (article 21 de la Constitution). Il propose au président de la République les noms des ministres (article 8). Le Gouvernement qu'il dirige est responsable devant l'Assemblée nationale.

78. Quel est le rôle du Défenseur des droits ?

Réponse : Défendre les droits des personnes face aux administrations

Le Défenseur des droits est une autorité indépendante, inscrite dans la Constitution (article 71-1) et créée en 2011. Il veille au respect des droits et libertés par les administrations et les services publics, lutte contre les discriminations et défend les droits des enfants. Toute personne peut le saisir gratuitement, par exemple auprès d'un délégué près de chez elle.

79. En quelle année la citoyenneté européenne a-t-elle été créée ?

Réponse : 1992

La citoyenneté européenne a été créée par le traité de Maastricht, signé en 1992 (entré en vigueur en 1993). Toute personne qui a la nationalité d'un pays membre est citoyenne européenne : elle peut circuler et s'installer dans l'Union, et voter aux élections municipales et européennes du pays où elle vit. Cette citoyenneté s'ajoute à la nationalité, sans la remplacer.

80. Quel est le dernier État à avoir intégré l'Union Européenne en 2013 ?

Réponse : La Croatie

La Croatie est entrée dans l'Union européenne le 1er juillet 2013 : elle en est devenue le 28e membre. C'est, au 25 octobre 2026, le dernier pays à avoir adhéré. La Roumanie et la Bulgarie sont entrées en 2007, la Slovaquie en 2004.

81. Qui a composé l'hymne de l'Union européenne ?

Réponse : Ludwig van Beethoven

La musique de l'hymne européen a été composée par Ludwig van Beethoven : c'est l'« Ode à la joie », extraite de sa Neuvième symphonie (1823), sur un poème de Friedrich von Schiller. Rouget de Lisle est l'auteur de La Marseillaise, l'hymne national français.

82. Quand est célébrée la journée de l'Europe ?

Réponse : Le 9 mai

La journée de l'Europe est célébrée le 9 mai. Elle rappelle la déclaration de Robert Schuman du 9 mai 1950, considérée comme l'acte de naissance de la construction européenne. Il ne faut pas la confondre avec le 8 mai, qui commémore la victoire de 1945.

83. Où est le siège de la Banque centrale européenne ?

Réponse : Francfort

La Banque centrale européenne (BCE) a son siège à Francfort, en Allemagne. Elle gère l'euro et la politique monétaire des pays de la zone euro. Elle a été mise en place le 1er juin 1998.

84. Où est le siège de la Commission européenne ?

Réponse : Bruxelles

La Commission européenne a son siège à Bruxelles, en Belgique. C'est l'organe exécutif de l'Union : elle propose les lois européennes et veille au respect des traités. Le Parlement européen siège à Strasbourg et la Banque centrale européenne à Francfort.

85. Qui siège au Parlement européen ?

Réponse : Les députés européens élus

Au Parlement européen siègent les députés européens, élus tous les cinq ans au suffrage universel direct par les citoyens de l'Union. Depuis les élections de juin 2024, ils sont 720, dont 81 élus en France. Les chefs d'État ou de gouvernement se réunissent au Conseil européen, et les ministres au Conseil de l'Union européenne.

86. Les citoyens de l'Union européenne peuvent-ils voter aux élections locales dans un autre État de l'Union ?

Réponse : Oui, aux élections municipales du pays où ils vivent

Oui. Un citoyen de l'Union européenne qui vit dans un autre pays de l'Union peut y voter et être candidat aux élections municipales, ainsi qu'aux élections européennes, dans les mêmes conditions que les nationaux (article 22 du traité sur le fonctionnement de l'UE). En France, il peut devenir conseiller municipal, mais pas maire ni adjoint (article 88-3 de la Constitution). Il ne vote pas aux élections nationales.

87. Combien d'États font partie de l'Union européenne au 1er janvier 2025 ?

Réponse : 27

Au 1er janvier 2025, l'Union européenne compte 27 États membres. Elle en comptait 28 avant la sortie du Royaume-Uni, le 31 janvier 2020. Le dernier pays entré est la Croatie, en 2013.

88. En quelle année le traité de Maastricht, qui marque la fondation de l'Union européenne, a-t-il été signé ?

Réponse : 1992

Le traité de Maastricht, ou traité sur l'Union européenne, a été signé le 7 février 1992 aux Pays-Bas ; il est entré en vigueur le 1er novembre 1993. Il crée l'Union européenne et la citoyenneté européenne. 1957 est l'année du traité de Rome, et 2002 celle de l'arrivée des pièces et billets en euros.

89. Quel traité concerne la construction de l'Union européenne ?

Réponse : Le traité de Maastricht

Le traité de Maastricht, signé en 1992, a créé l'Union européenne et la citoyenneté européenne, et il a préparé la monnaie unique. Il prolonge le traité de Rome de 1957, qui avait créé la Communauté économique européenne. Le traité de Versailles (1919) a mis fin à la Première Guerre mondiale, et le traité de l'Atlantique Nord (1949) a créé l'OTAN.

90. Quel État a quitté l'Union Européenne en 2020 ?

Réponse : Le Royaume-Uni

Le Royaume-Uni a quitté l'Union européenne le 31 janvier 2020, après le référendum de 2016 : c'est le « Brexit ». Il en était membre depuis 1973. C'est le seul État à avoir quitté l'Union ; la Norvège et la Suisse n'en ont jamais été membres.

91. Quelle est la devise de l'Union européenne ?

Réponse : « Unie dans la diversité »

La devise de l'Union européenne est « Unie dans la diversité ». Elle exprime l'idée que les Européens travaillent ensemble pour la paix et la prospérité, tout en gardant la richesse de leurs cultures et de leurs langues. « Liberté, égalité, fraternité » est la devise de la France.

92. Quel est l'hymne de l'Union Européenne ?

Réponse : L'« Ode à la joie » de Beethoven

L'hymne européen est l'« Ode à la joie », tirée de la Neuvième symphonie de Ludwig van Beethoven. Il a été adopté comme hymne officiel de l'Union en 1985 et se joue sans paroles. La Marseillaise est l'hymne national de la France.

93. De quoi est composé le drapeau européen ?

Réponse : Un cercle de 12 étoiles dorées sur fond bleu

Le drapeau européen est un cercle de 12 étoiles dorées sur fond bleu. Les étoiles représentent l'unité, la solidarité et l'harmonie entre les peuples d'Europe ; leur nombre ne dépend pas du nombre de pays membres. Les trois bandes bleu, blanc, rouge sont celles du drapeau français.

94. Qui élit les députés européens ?

Réponse : Les citoyens de l'Union européenne

Les députés européens sont élus au suffrage universel direct par les citoyens des pays de l'Union européenne, tous les cinq ans. En France, les électeurs français et les citoyens européens inscrits sur les listes électorales votent aux élections européennes.

95. Où est le siège du Parlement européen ?

Réponse : Strasbourg

Le Parlement européen a son siège à Strasbourg, en France, où se tiennent ses principales sessions plénières. Il travaille aussi à Bruxelles (commissions et sessions supplémentaires) et à Luxembourg (secrétariat général).

Droits et devoirs

37 questions

96. À quoi sert le droit de grève ?

Réponse : À cesser ensemble le travail pour défendre des revendications

Le droit de grève permet aux salariés d'arrêter ensemble le travail pour appuyer des revendications professionnelles, par exemple sur les salaires ou les conditions de travail. Il est reconnu par le préambule de la Constitution de 1946. Pendant la grève, le contrat de travail est suspendu mais pas rompu.

97. Au nom de quoi l'État justifie-t-il la restriction des droits ?

Réponse : Au nom de l'ordre public et de l'intérêt général

L'État peut limiter certains droits seulement si la loi le prévoit, pour protéger l'ordre public (sécurité, tranquillité, salubrité), l'intérêt général, les libertés des autres ou la dignité humaine. Par exemple, la liberté d'aller et venir a été limitée pendant l'épidémie de Covid-19 en 2020.

98. Laquelle de ces citations est inscrite dans la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 ?

Réponse : « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. »

Cette phrase est l'article 1er de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789. La devise « Liberté, Égalité, Fraternité » et le principe « gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple » figurent à l'article 2 de la Constitution de 1958 ; la phrase sur la République indivisible est à son article 1er.

99. L'article 4 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen affirme que "la liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui". Qu'est-ce que cela signifie ?

Réponse : On est libre d'agir tant qu'on ne nuit pas aux autres

L'article 4 signifie que chacun est libre, mais que sa liberté s'arrête là où elle nuit aux autres. L'exercice des droits de chacun a pour limite les mêmes droits des autres. Ces limites ne peuvent être fixées que par la loi.

100. Que dit l'article 1er de la Constitution française ?

Réponse : La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale

L'article 1er de la Constitution dit : « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. » Il ajoute que la France assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens et respecte toutes les croyances. La langue, l'hymne et le drapeau sont dans l'article 2, et la souveraineté du peuple dans l'article 3.

101. Que garantit la liberté de la presse ?

Réponse : Le droit des journalistes d'informer librement, selon la loi

La liberté de la presse vient de l'article 11 de la Déclaration de 1789 sur la libre communication des pensées et des opinions. Les journalistes peuvent informer et donner leur opinion, même sur les institutions ou les religions. Mais la loi interdit par exemple la diffamation et l'incitation à commettre des crimes.

102. Que permet la liberté de circulation ?

Réponse : Se déplacer librement sur le territoire, dans le respect de la loi

La liberté de circulation, aussi appelée liberté d'aller et venir, permet de se déplacer librement en France. Les citoyens français peuvent aussi entrer et sortir librement du territoire et circuler dans l'Union européenne. Elle peut être limitée dans certains cas : prison, état d'urgence, conditions d'entrée pour les étrangers non européens.

103. Que signifie être citoyen d'un État ?

Réponse : Avoir la nationalité de ce pays, avec des droits et des devoirs

Être citoyen d'un État, c'est avoir la nationalité de cet État. Le citoyen a des droits, comme voter, et des devoirs, comme respecter les lois. Les étrangers qui vivent en France n'ont pas tous ces droits, par exemple le droit de vote.

104. Que sont les droits fondamentaux ?

Réponse : Des droits et libertés essentiels reconnus à chaque personne

Les droits fondamentaux sont les droits et libertés de base de chaque personne : dignité, liberté, égalité, justice... Ils sont les mêmes pour tous, quels que soient le sexe, l'âge ou les croyances. En France, ils sont garantis notamment par la Constitution de 1958, la Déclaration de 1789 et la Charte de l'environnement.

105. Quel droit protège une personne contre une arrestation arbitraire ?

Réponse : Le droit à la sûreté

Le droit à la sûreté protège contre toute arrestation, détention ou sanction arbitraire. Personne ne peut être arrêté ou enfermé sans raison légale et sans respect des procédures prévues par la loi (article 7 de la Déclaration de 1789). L'autorité judiciaire est gardienne de la liberté individuelle (article 66 de la Constitution).

106. Quel est le texte fondateur établissant les droits et les devoirs de chaque citoyen ?

Réponse : La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789

La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, adoptée en 1789 pendant la Révolution, est le texte fondateur des droits du citoyen en France. Elle affirme la liberté, l'égalité devant la loi et des devoirs comme la contribution aux dépenses publiques. La Constitution de 1958 y renvoie dans son préambule.

107. Quel texte affirme que tous les hommes naissent libres et égaux en droits ?

Réponse : La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen

L'article 1er de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 dit : « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. » Ce texte, adopté pendant la Révolution française, fait partie de la Constitution grâce à son préambule.

108. Quelle situation est une atteinte à la dignité humaine ?

Réponse : Faire travailler une personne sans la payer

Faire travailler quelqu'un sans le payer est une atteinte à la dignité humaine : la personne est traitée comme un moyen, et non comme un être humain. La dignité interdit aussi la torture, les traitements inhumains, l'esclavage et le travail forcé.

109. Qu'est-ce que la liberté d'expression ?

Réponse : Le droit d'exprimer ses opinions, dans les limites de la loi

La liberté d'expression permet à chacun de dire, d'écrire ou de publier ce qu'il pense. Elle a des limites fixées par la loi : les injures, la diffamation et les appels à la haine ou à la violence sont interdits. Elle est garantie par l'article 11 de la Déclaration de 1789.

110. Suite à une interpellation par la police, il est possible de :

Réponse : demander l'assistance d'un avocat

Une personne arrêtée ou placée en garde à vue est informée des raisons de son arrestation et de ses droits. Elle peut notamment être assistée par un avocat, garder le silence et faire prévenir un proche. Elle doit en revanche donner son identité.

111. Tous les citoyens français ont-ils une religion ?

Réponse : Non, chacun est libre d'avoir une religion ou non

Non. Grâce à la laïcité et à la liberté de conscience, chacun est libre de croire ou de ne pas croire, de changer de religion ou de ne pas en avoir. L'État est neutre : il respecte toutes les croyances et n'impose aucune religion.

112. À quel âge est la majorité numérique en France ?

Réponse : 15 ans

La loi du 7 juillet 2023 a instauré la majorité numérique à 15 ans, pour lutter notamment contre le cyber-harcèlement. Avant cet âge, un mineur ne doit pas s'inscrire seul sur les réseaux sociaux. À ne pas confondre avec la majorité civile, fixée à 18 ans.

113. Dans lequel de ces endroits est-on autorisé à fumer ?

Réponse : Dans la rue

Fumer dans la rue est autorisé, sauf dans certaines zones comme les abords des écoles. Il est interdit de fumer dans les lieux publics fermés et couverts, comme les restaurants et les bars. Depuis le 1er juillet 2025, il est aussi interdit de fumer dans les parcs et jardins publics, sur les plages et dans les abribus.

114. En France, la conduite sans permis d'une moto est :

Réponse : un délit

Conduire une moto sans le permis correspondant (par exemple avec seulement le permis B pour une moto qui exige le permis A) est un délit. Il est puni d'un an de prison au maximum et d'une amende pouvant aller jusqu'à 15 000 €. Le véhicule peut aussi être immobilisé et mis en fourrière.

115. En quoi consiste le devoir de solidarité ?

Réponse : Aider les autres et contribuer à la protection de tous

Le devoir de solidarité vient de la fraternité, une valeur de la République. Il se traduit par l'entraide entre les personnes, par exemple porter secours à une personne en danger ou s'engager dans une association. Il passe aussi par la solidarité collective : en payant ses impôts et ses cotisations, chacun finance la Sécurité sociale et les services publics.

116. Est-ce légal d'être marié à plusieurs personnes en même temps ?

Réponse : Non, la polygamie est interdite et punie par la loi

En France, on ne peut pas se marier une seconde fois avant la fin du premier mariage (article 147 du Code civil). Être marié à plusieurs personnes en même temps (polygamie) est interdit et constitue une infraction pénale. Seul le mariage civil célébré en mairie est reconnu par la loi.

117. Est-ce obligatoire de déclarer ses impôts chaque année en France ?

Réponse : Oui, même si l'on a peu ou pas de revenus

Oui. Chaque année, toute personne majeure qui réside en France et n'est plus rattachée au foyer fiscal de ses parents doit déclarer ses revenus, même faibles ou nuls. Cette obligation concerne les Français comme les étrangers. Une fausse déclaration peut être sanctionnée.

118. Est-il obligatoire de porter secours à une personne en danger ?

Réponse : Oui, si on peut le faire sans se mettre en danger

Oui. La loi impose à toute personne de porter secours à une personne en danger, par une action personnelle ou en appelant les secours, si elle peut le faire sans risque pour elle ou pour d'autres. Ne pas le faire est le délit de non-assistance à personne en danger, puni jusqu'à 5 ans de prison et 75 000 € d'amende.

119. Être juré d'assises est :

Réponse : un devoir civique pour les citoyens tirés au sort

Être juré d'assises est un devoir civique. Les jurés sont des citoyens tirés au sort sur les listes électorales ; ils jugent les crimes avec des magistrats professionnels. Une personne tirée au sort ne peut pas refuser sans motif grave, sinon elle risque une amende pouvant aller jusqu'à 3 750 €.

120. La vente d'alcool en France est interdite aux personnes de moins de :

Réponse : 18 ans

En France, il est interdit de vendre ou d'offrir de l'alcool aux mineurs, c'est-à-dire aux personnes de moins de 18 ans. Vendre de l'alcool à un mineur est puni d'une amende de 7 500 €.

121. Le non-respect du code de la route est :

Réponse : une infraction punie par la loi

Le code de la route s'applique à tous ceux qui utilisent la route. Ne pas le respecter est une infraction, car cela met en danger la vie des autres. Selon la gravité, la sanction peut être une amende, un retrait de points, une suspension du permis, voire la prison.

122. Lequel de ces crimes ou délits peut entraîner la privation des droits civils et politiques par un juge ?

Réponse : Un viol

Le juge peut priver une personne condamnée de ses droits civiques, civils et de famille (droit de vote, droit d'être élu...) pour des infractions graves, par exemple un viol ou une agression sexuelle. En règle générale, cette peine dure au maximum 10 ans pour un crime et 5 ans pour un délit. Les petites infractions proposées sont des contraventions, qui ne peuvent pas entraîner cette peine.

123. Pour obtenir une carte d'identité, il faut :

Réponse : être de nationalité française

La carte nationale d'identité est délivrée aux personnes de nationalité française qui en font la demande. Lors de la demande, il faut parfois prouver sa nationalité, par exemple avec le décret de naturalisation. La première carte d'identité est gratuite.

124. Pour quel motif peut-on limiter la liberté d'expression ?

Réponse : Pour interdire les appels à la haine ou à la violence

La liberté d'expression peut être limitée par la loi pour protéger les autres et l'ordre public. Sont interdits notamment les injures, la diffamation, les provocations à la haine ou à la violence et l'apologie de crimes contre l'humanité. En revanche, critiquer le gouvernement ou se moquer d'une religion (blasphème) n'est pas un délit.

125. Que doit faire un citoyen s'il est appelé à être juré dans un procès d'assises ?

Réponse : Se présenter à la cour d'assises, sauf dispense

Être juré d'assises est un devoir civique : la personne tirée au sort doit se présenter et participer aux audiences. Elle peut demander une dispense seulement pour un motif grave (par exemple une maladie, ou plus de 70 ans). Ne pas se présenter sans motif peut être puni d'une amende jusqu'à 3 750 €, et on ne peut pas se faire remplacer par un proche.

126. Quel est l'âge de la majorité civile en France ?

Réponse : 18 ans

En France, la majorité civile est fixée à 18 ans (article 414 du Code civil). À 18 ans, une personne peut accomplir seule les actes de la vie civile et, si elle est française, voter. La majorité est passée de 21 à 18 ans en 1974.

127. Quel est l'un des devoirs principaux d'un citoyen français ?

Réponse : Respecter les lois de la République

Respecter les lois est un devoir de toute personne en France, et donc un devoir principal du citoyen. Le citoyen français a aussi des devoirs particuliers : participer à la défense du pays (Journée défense et citoyenneté) et être juré d'assises s'il est tiré au sort. Voter est un devoir civique, mais ce n'est pas obligatoire.

128. Quelle est l'infraction la plus grave ?

Réponse : Le crime

Les infractions sont classées en trois catégories selon leur gravité : contraventions, délits et crimes. Le crime est la plus grave (meurtre, viol, braquage, terrorisme...). Il peut être puni de la réclusion criminelle jusqu'à la perpétuité et il est jugé par la cour d'assises ou la cour criminelle.

129. Qu'est-ce que la citoyenneté numérique ?

Réponse : Utiliser le numérique de façon responsable et sûre

La citoyenneté numérique consiste à utiliser Internet et les outils numériques de manière responsable, éthique et sûre. Elle est notamment enseignée à l'école. Elle aide à se protéger et à respecter les autres en ligne, par exemple face au cyber-harcèlement.

130. Qu'est-ce que le devoir de mémoire ?

Réponse : Se souvenir des drames du passé et honorer leurs victimes

Le devoir de mémoire consiste à se souvenir des événements tragiques de l'histoire (guerres, Shoah, esclavage...) et à rendre hommage aux victimes et aux combattants. Des journées de commémoration existent, comme le 8 mai, le 11 novembre ou le 10 mai (mémoire de la traite et de l'esclavage). L'État mène une politique de mémoire, avec des cérémonies et des actions éducatives.

131. Qui peut être appelé à faire partie d'un jury d'assises en France ?

Réponse : Un citoyen français de plus de 23 ans, tiré au sort

Les jurés d'assises sont tirés au sort sur les listes électorales. Il faut être de nationalité française, avoir plus de 23 ans, savoir lire et écrire en français et avoir tous ses droits civiques. Les étrangers ne peuvent donc pas être jurés.

132. Une personne est privée de ses droits civils et politiques pendant 5 ans suite à une condamnation. Parmi ces propositions laquelle est correcte ? Pendant 5 ans,...

Réponse : elle ne peut ni voter ni se présenter à une élection

La privation des droits civiques, civils et de famille est une peine décidée par le juge. Pendant sa durée (en règle générale, au maximum 5 ans pour un délit et 10 ans pour un crime), la personne ne peut pas voter, ne peut pas être élue et ne peut pas exercer certaines fonctions, comme juré, tuteur ou agent de la fonction publique. Cette peine ne retire pas, à elle seule, le droit de travailler.

Histoire, géographie et culture

83 questions

133. Parmi ces textes, lequel a été adopté sous Napoléon Ier ?

Réponse : Le Code civil

Le Code civil, promulgué en 1804, est l'œuvre de Napoléon Bonaparte. Il fixe des règles communes à tous sur la famille, la propriété et les contrats, et garantit l'égalité devant la loi ; il s'applique encore aujourd'hui. La Déclaration des droits de l'homme date de 1789 et la loi de séparation des Églises et de l'État de 1905.

134. Qui a été président de la Ve République ?

Réponse : Jacques Chirac

Jacques Chirac a été président de la République de 1995 à 2007. Vincent Auriol a été le premier président de la IVe République (1947-1954). Léon Blum et Georges Clemenceau ont été chefs du gouvernement, mais jamais présidents de la République.

135. Quel est l'objectif des lois scolaires de la IIIe République ?

Réponse : Rendre l'école gratuite, laïque et obligatoire

Sous la IIIe République, les lois de Jules Ferry (1881-1882) rendent l'école publique gratuite, puis l'instruction obligatoire et l'enseignement public laïque. L'objectif est d'instruire tous les enfants et de former des citoyens. Ces lois sont encore à la base de l'école publique aujourd'hui.

136. Que signifie la date du 14 juillet pour les Français ?

Réponse : La fête nationale française

Le 14 juillet est la fête nationale de la France depuis 1880. Il rappelle la prise de la Bastille, le 14 juillet 1789, au début de la Révolution, et la fête de la Fédération du 14 juillet 1790. Ce jour-là, un défilé militaire a lieu sur les Champs-Élysées, à Paris.

137. Pourquoi l'année 1958 est importante pour la France ?

Réponse : C'est l'année de la naissance de la Ve République

En 1958, une nouvelle Constitution est adoptée par référendum le 28 septembre, puis promulguée le 4 octobre. Elle fonde la Ve République, le régime politique actuel de la France. Charles de Gaulle en devient le premier président.

138. Lequel de ces pays est un pays fondateur de l'Union Européenne ?

Réponse : L'Italie

Les six pays fondateurs de la construction européenne sont la France, l'Allemagne, l'Italie, la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg (CECA en 1951, CEE en 1957). Le Royaume-Uni est entré en 1973 (il est sorti en 2020), l'Espagne en 1986 et la Pologne en 2004.

139. Simone Veil est une figure importante de l'histoire française. Elle a notamment :

Réponse : défendu la loi de 1975 sur l'avortement

Simone Veil, ministre de la Santé, a présenté et défendu la loi du 17 janvier 1975, appelée « loi Veil ». Cette loi dépénalise l'avortement : les femmes peuvent interrompre une grossesse dans un cadre légal et médicalement sûr. Elle a aussi été la première présidente du Parlement européen élu au suffrage universel, en 1979.

140. Dans quelle région est située une partie des plages du débarquement ayant permis d'engager la libération de la France ?

Réponse : La Normandie

Le 6 juin 1944, les Alliés débarquent sur les plages de Normandie, comme Omaha Beach ou Juno Beach. Ce débarquement engage la libération de la France. Un autre débarquement a eu lieu en Provence, le 15 août 1944.

141. Dans quelle ville les rois de France étaient-ils couronnés ?

Réponse : À Reims

Sous l'Ancien Régime, les rois de France étaient sacrés, c'est-à-dire couronnés, dans la cathédrale de Reims. Selon la tradition, Clovis y avait été baptisé. Versailles était la résidence de Louis XIV, mais pas le lieu du sacre.

142. Quel roi de France a été guillotiné pendant la Révolution française ?

Réponse : Louis XVI

Louis XVI, renversé le 10 août 1792, a été jugé puis guillotiné en 1793 sur l'actuelle place de la Concorde, à Paris. La Première République avait été proclamée en septembre 1792.

143. En quelle année a débuté la Révolution française ?

Réponse : 1789

La Révolution française commence en 1789. Le 14 juillet 1789, les Parisiens prennent la Bastille, une prison royale qui symbolisait le pouvoir arbitraire du roi. Cette révolution met fin à la monarchie absolue.

144. En quelle année Napoléon Ier est-il devenu empereur ?

Réponse : 1804

Napoléon Bonaparte prend le pouvoir par un coup d'État en 1799 et devient Premier consul. Il est proclamé empereur des Français en 1804, sous le nom de Napoléon Ier. Le Premier Empire dure jusqu'en 1815.

145. Lequel de ces personnages a un lien avec la République française ?

Réponse : Marianne

Marianne, une femme portant un bonnet phrygien, symbole de la liberté, est la figure qui représente la République française. Sa statue ou son buste se trouve dans les mairies et elle apparaît sur les documents officiels. Louis XIV et Charlemagne étaient des monarques, et Jules César un général romain.

146. De quand date l'appel à la résistance du général de Gaulle ?

Réponse : Le 18 juin 1940

Le 18 juin 1940, depuis Londres, le général de Gaulle lance un appel à la radio de la BBC. Il demande aux Français de continuer le combat contre l'Allemagne nazie. Cet appel marque le début de la Résistance.

147. Qu'est-ce que la Shoah ?

Réponse : Le génocide des Juifs d'Europe par l'Allemagne nazie

La Shoah désigne le génocide des Juifs organisé par l'Allemagne nazie pendant la Seconde Guerre mondiale. Environ 6 millions de Juifs ont été assassinés. En France, le régime de Vichy a participé aux arrestations et aux déportations.

148. Quel pays a été une colonie française ?

Réponse : L'Algérie

L'Algérie a été conquise par l'armée française à partir de 1830 ; elle est devenue indépendante en 1962, après la guerre d'Algérie. L'empire colonial français comprenait aussi, par exemple, l'Afrique de l'Ouest, Madagascar et l'Indochine. L'Australie et le Kenya ont été colonisés par le Royaume-Uni, l'Argentine par l'Espagne.

149. Qui a rendu l'école gratuite, laïque et obligatoire ?

Réponse : Jules Ferry

Sous la III^e République, les lois de Jules Ferry, ministre de l'Instruction publique, rendent l'école publique gratuite en 1881, puis laïque et obligatoire en 1882. Ces lois ont généralisé l'instruction de tous les enfants.

150. Depuis quand les Français élisent-ils le président de la République au suffrage universel direct ?

Réponse : Depuis 1962

Depuis la réforme adoptée par référendum le 28 octobre 1962, le président de la République est élu au suffrage universel direct, c'est-à-dire directement par les citoyens. La première élection de ce type a eu lieu en 1965. En 1958, le premier président de la Ve République avait été élu par un collège de « grands électeurs ».

151. En quelle année l'Union européenne a-t-elle été fondée ?

Réponse : 1992

L'Union européenne a été créée par le traité de Maastricht, signé en 1992 et entré en vigueur en 1993. Elle a pris la suite de la Communauté économique européenne (CEE), créée en 1957 par six pays fondateurs. Le traité de Maastricht a aussi créé la citoyenneté européenne.

152. Quand a eu lieu la Seconde guerre mondiale ?

Réponse : De 1939 à 1945

La Seconde Guerre mondiale a duré de 1939 à 1945. Elle commence le 1^{er} septembre 1939 avec l'invasion de la Pologne par l'Allemagne nazie. En Europe, elle se termine par la capitulation de l'Allemagne le 8 mai 1945 ; le Japon capitule le 2 septembre 1945.

153. Quand a eu lieu la Première guerre mondiale ?

Réponse : De 1914 à 1918

La Première Guerre mondiale, appelée aussi « la Grande Guerre », a duré de 1914 à 1918. Elle commence à l'été 1914 et se termine avec l'armistice du 11 novembre 1918. Elle a fait plus de 10 millions de morts, dont environ 1,45 million de Français.

154. Sous quel président a été abolie la peine de mort en France ?

Réponse : François Mitterrand

La peine de mort a été abolie par la loi du 9 octobre 1981, sous la présidence de François Mitterrand. Cette loi a été défendue par Robert Badinter, ministre de la Justice. Depuis 2007, l'interdiction de la peine de mort est inscrite dans la Constitution (article 66-1).

155. Que célèbre-t-on le 8 mai ?

Réponse : La fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe

Le 8 mai est un jour férié qui commémore la victoire du 8 mai 1945 : ce jour-là, l'Allemagne nazie capitule face aux Alliés. C'est la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe. Des cérémonies ont lieu dans toute la France.

156. Quelle est la première étape de la construction européenne en 1951 ?

Réponse : La création de la CECA (charbon et acier)

En 1951, six pays (France, Allemagne de l'Ouest, Italie, Belgique, Pays-Bas et Luxembourg) créent la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) pour mettre en commun ces ressources. Elle prolonge la déclaration de Robert Schuman du 9 mai 1950. La CEE suit en 1957, puis l'Union européenne en 1992.

157. Qui était une figure de la Résistance française pendant la Seconde Guerre mondiale ?

Réponse : Jean Moulin

Jean Moulin, envoyé par le général de Gaulle, a unifié les mouvements de résistance en créant le Conseil national de la Résistance en 1943. Arrêté, il est mort après avoir été torturé par les nazis. Philippe Pétain, au contraire, dirigeait le régime de Vichy, qui collaborait avec l'Allemagne nazie.

158. Le 11 novembre est un jour férié. À quoi correspond cette date ?

Réponse : À l'armistice de la Première Guerre mondiale (1918)

Le 11 novembre commémore l'armistice signé le 11 novembre 1918, qui met fin aux combats de la Première Guerre mondiale. Ce jour férié rend aussi hommage à tous les morts pour la France. La fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe est commémorée le 8 mai.

159. Depuis quand l'esclavage a-t-il été aboli en France ?

Réponse : 1848

L'esclavage a été aboli une première fois en 1794, puis rétabli par Napoléon Bonaparte en 1802. Il est aboli définitivement en 1848, sous la II^e République, par le décret du 27 avril 1848 préparé par Victor Schoelcher. Depuis la loi Taubira de 2001, la France reconnaît la traite et l'esclavage comme un crime contre l'humanité.

160. Qui a aboli l'esclavage en France ?

Réponse : Victor Schoelcher

Victor Schoelcher, sous-secrétaire d'État chargé des colonies, a rédigé le décret du 27 avril 1848 qui abolit définitivement l'esclavage dans les colonies françaises. Une première abolition, en 1794, avait été annulée par Napoléon Bonaparte, qui avait rétabli l'esclavage en 1802.

161. Depuis quelle année l'école publique est-elle gratuite ?

Réponse : 1881

L'école publique est gratuite depuis la loi Jules Ferry du 16 juin 1881. L'année suivante, en 1882, une autre loi rend l'instruction obligatoire et l'enseignement public laïque.

162. En 1944, qu'est-ce qui a changé pour les femmes ?

Réponse : Elles ont obtenu le droit de vote

En France, les femmes ont obtenu le droit de vote et le droit d'être élues par l'ordonnance du 21 avril 1944. Elles ont voté pour la première fois en avril 1945. L'avortement a été dépénalisé plus tard, en 1975.

163. Quelle organisation a été créée en 1945 après la Seconde Guerre mondiale ?

Réponse : L'Organisation des Nations unies (ONU)

L'ONU a été créée en 1945, après la Seconde Guerre mondiale, pour maintenir la paix et la sécurité internationales. La France est membre permanent de son Conseil de sécurité. La Société des Nations avait été créée après la Première Guerre mondiale, et l'OTAN date de 1949.

164. En quelle année l'euro est-il devenu la monnaie officielle de la France ?

Réponse : 2002

Les pièces et les billets en euros sont utilisés en France depuis le 1^{er} janvier 2002; ils ont remplacé le franc. L'euro existait déjà depuis 1999 pour les banques et les marchés financiers. La France partage cette monnaie avec d'autres pays de l'Union européenne.

165. Lors de la seconde guerre mondiale, à quelle date la ville de Paris a-t-elle été libérée ?

Réponse : Le 25 août 1944

Paris a été libérée le 25 août 1944, après plusieurs jours d'insurrection des résistants parisiens et l'arrivée des soldats français et alliés. C'était un peu plus de deux mois après le débarquement de Normandie.

166. Quel était le principal port français impliqué dans la traite négrière au XVIIIe siècle ?

Réponse : Nantes

Au XVIIIe siècle, Nantes était le principal port français de la traite négrière, c'est-à-dire du commerce d'Africains réduits en esclavage et envoyés vers les colonies d'Amérique. D'autres ports, comme Bordeaux ou La Rochelle, y ont aussi participé. Depuis la loi Taubira de 2001, la France reconnaît la traite et l'esclavage comme un crime contre l'humanité.

167. Quel célèbre philosophe des Lumières a dénoncé l'esclavage ?

Réponse : Montesquieu

Montesquieu (1689-1755) est un philosophe des Lumières. Dans « De l'esprit des lois » (1748), il dénonce l'esclavage avec ironie. Descartes et Pascal ont vécu au XVIIe siècle et Montaigne au XVIe siècle, avant les Lumières.

168. Quelle œuvre a été écrite par Victor Hugo ?

Réponse : Les Misérables

Victor Hugo a écrit « Les Misérables » (1862) et « Notre-Dame de Paris ». « Le Petit Prince » est d'Antoine de Saint-Exupéry, « L'Étranger » d'Albert Camus et « Les Fleurs du mal » de Charles Baudelaire.

169. Quel peintre est français ?

Réponse : Claude Monet

Claude Monet (1840-1926) est un peintre français, un des fondateurs de l'impressionnisme, connu pour « Impression, soleil levant » et « Les Nymphéas ». Picasso, espagnol, et Van Gogh, néerlandais, ont vécu et travaillé en France sans devenir français. Léonard de Vinci était italien.

170. Quel plat est une spécialité de la cuisine française ?

Réponse : Le bœuf bourguignon

Le bœuf bourguignon, de la viande de bœuf cuite longtemps dans du vin rouge, est un plat traditionnel de Bourgogne. D'autres plats français célèbres sont le pot-au-feu ou la blanquette de veau. La paella est espagnole, la moussaka grecque et le goulash hongrois.

171. Qui était Marie Curie ?

Réponse : Une physicienne et chimiste, deux fois prix Nobel

Marie Curie (1867-1934), née en Pologne et devenue française, était physicienne et chimiste. Elle a reçu le prix Nobel de physique en 1903 pour ses travaux sur la radioactivité, puis le prix Nobel de chimie en 1911. Elle repose au Panthéon.

172. Qui a peint "La liberté guidant le peuple" ?

Réponse : Eugène Delacroix

« La Liberté guidant le peuple » a été peinte par Eugène Delacroix en 1830, après la révolution de juillet 1830. Le tableau montre une femme qui porte le drapeau tricolore et symbolise la liberté. Il est exposé au musée du Louvre, à Paris.

173. Dans quel grand musée parisien est exposée la Joconde ?

Réponse : Le musée du Louvre

« La Joconde », peinte par Léonard de Vinci, est exposée au musée du Louvre, à Paris. Le Louvre, ancien palais royal, est l'un des plus grands musées d'art du monde. Le musée d'Orsay présente surtout des peintures impressionnistes.

174. Quel château célèbre se trouve près de Paris et symbolise le pouvoir royal de Louis XIV ?

Réponse : Le château de Versailles

Louis XIV, le « Roi-Soleil », a fait construire et agrandir le château de Versailles, près de Paris, où il a installé la cour. Ce château, joyau de l'architecture classique, est devenu le symbole de la monarchie absolue. Chambord et Chenonceau sont des châteaux de la Loire.

175. Où peut-on voir des peintures préhistoriques en France ?

Réponse : Dans la grotte de Lascaux, en Dordogne

La grotte de Lascaux, en Dordogne (Nouvelle-Aquitaine), est célèbre pour ses peintures préhistoriques, réalisées il y a environ 18 000 à 20 000 ans. Pour la protéger, la grotte originale est fermée au public : les visiteurs découvrent une reproduction fidèle, tout près.

176. Quel peintre célèbre a peint les Nymphéas ?

Réponse : Claude Monet

Claude Monet (1840-1926), un des fondateurs de l'impressionnisme, a peint la série des « Nymphéas », inspirée des fleurs du bassin de son jardin de Giverny. Il ne faut pas le confondre avec Édouard Manet, un autre peintre français.

177. Pendant quelles journées peut-on visiter gratuitement des lieux culturels en France ?

Réponse : Les Journées européennes du patrimoine

Chaque année, en septembre, les Journées européennes du patrimoine permettent de visiter des monuments et des lieux culturels, souvent gratuitement, y compris des lieux habituellement fermés au public. Créées en France en 1984, elles ont lieu aujourd'hui dans de nombreux pays d'Europe.

178. Que symbolise le 1er mai ?

Réponse : La fête du Travail

Le 1er mai est la fête du Travail, un jour férié depuis 1947. Ce jour-là, les syndicats organisent des manifestations et on offre du muguet, une fleur qui porte bonheur. La fête de la Musique a lieu le 21 juin.

179. Qui était Monsieur Rouget de Lisle ?

Réponse : L'auteur de « La Marseillaise »

Claude Joseph Rouget de Lisle (1760-1836) était un officier français. En 1792, il a écrit et composé « La Marseillaise », qui est devenue l'hymne national de la France.

180. À quelle occasion a été construite la Tour Eiffel ?

Réponse : L'Exposition universelle de 1889

La tour Eiffel a été construite par l'ingénieur Gustave Eiffel pour l'Exposition universelle de 1889, à Paris. Cette exposition célébrait les 100 ans de la Révolution française. D'abord critiquée, la tour est devenue un symbole de la France.

181. Quelle chaîne de montagnes est située entre la France et l'Italie ?

Réponse : Les Alpes

Les Alpes séparent la France de l'Italie et, en partie, de la Suisse. On y trouve le mont Blanc, le plus haut sommet de France. Les Pyrénées se trouvent entre la France et l'Espagne.

182. Qui était Molière ?

Réponse : Un auteur de comédies du XVII^e siècle

Molière (1622-1673) était un auteur de pièces de théâtre et un comédien français. Il a vécu sous le règne de Louis XIV. Il est célèbre pour ses comédies, comme « L'Avare », « Tartuffe » ou « Le Malade imaginaire ».

183. Qui était Charles Baudelaire ?

Réponse : Un poète français du XIX^e siècle

Charles Baudelaire (1821-1867) est un grand poète français. Son recueil le plus célèbre est « Les Fleurs du mal ». Il a beaucoup influencé la poésie moderne.

184. Qui était George Sand ?

Réponse : Une romancière française du XIX^e siècle

George Sand (1804-1876) est le pseudonyme masculin d'Aurore Dupin, une romancière française. Elle est connue pour ses romans, comme « Indiana » ou « La Mare au diable », et pour ses engagements en faveur des femmes.

185. Qui était Simone de Beauvoir ?

Réponse : Une écrivaine et philosophe féministe

Simone de Beauvoir (1908-1986) est une écrivaine et philosophe française. Dans « Le Deuxième Sexe » (1949), elle écrit : « On ne naît pas femme, on le devient ». C'est une figure majeure du féminisme ; il ne faut pas la confondre avec Simone Veil, la ministre de la loi de 1975 sur l'avortement.

186. Qui était Albert Camus ?

Réponse : Un écrivain, prix Nobel de littérature

Albert Camus (1913-1960), né en Algérie, était un écrivain, philosophe et journaliste français. Il est l'auteur de « L'Étranger » et de « La Peste ». Il a reçu le prix Nobel de littérature en 1957.

187. Qui était Marguerite Yourcenar ?

Réponse : La première femme élue à l'Académie française

Marguerite Yourcenar (1903-1987), née à Bruxelles, était une écrivaine française d'origine belge. Elle est célèbre pour son roman « Mémoires d'Hadrien ». En 1980, elle est devenue la première femme élue à l'Académie française.

188. Qui était Paul Cézanne ?

Réponse : Un peintre, précurseur de l'art moderne

Paul Cézanne (1839-1906) était un peintre français, célèbre pour ses paysages et ses natures mortes. On le considère comme le « père de la peinture moderne » : il a préparé le cubisme et inspiré des artistes comme Picasso ou Matisse.

189. Qui était Auguste Rodin ?

Réponse : Un sculpteur, auteur du « Penseur »

Auguste Rodin (1840-1917) est un des plus grands sculpteurs français et un des pères de la sculpture moderne. Ses œuvres les plus connues sont « Le Penseur » et « L'Âge d'airain ». Un musée lui est consacré à Paris.

190. Qui était un célèbre compositeur français ?

Réponse : Claude Debussy

Claude Debussy (1862-1918) est un compositeur français, un des plus grands musiciens du début du XXe siècle. On lui doit « Clair de lune » et « La Mer ». Mozart était autrichien, Beethoven allemand et Verdi italien.

191. Qui était Auguste Renoir ?

Réponse : Un peintre impressionniste du XIXe siècle

Auguste Renoir (1841-1919) est un peintre français, un des grands maîtres de l'impressionnisme. Il a surtout peint des scènes joyeuses de la vie quotidienne et des portraits, notamment de femmes et d'enfants. Beaucoup de ses tableaux sont exposés au musée d'Orsay, à Paris.

192. Quel musée est situé à Paris ?

Réponse : Le musée d'Orsay

Le musée d'Orsay se trouve à Paris, au bord de la Seine, dans une ancienne gare. Il possède la plus grande collection de peintures impressionnistes au monde. Le Prado est à Madrid, le British Museum à Londres et le musée des Confluences à Lyon.

193. Quel monument historique se trouve sur une île en Normandie ?

Réponse : Le Mont-Saint-Michel

Le Mont-Saint-Michel est un îlot rocheux situé dans une baie, en Normandie, au sommet duquel une abbaye a été construite. À marée haute, il est entouré d'eau. Il est inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO et c'est l'un des sites les plus visités de France.

194. Quelle ville française fait partie des 10 plus grandes métropoles du pays ?

Réponse : Toulouse

Toulouse Métropole, avec environ 840 000 habitants, fait partie des 10 plus grandes métropoles françaises. Les autres sont le Grand Paris, Aix-Marseille-Provence, Lyon, Lille, Bordeaux, Nantes, Nice, Montpellier et Strasbourg. Limoges, Brest et Poitiers sont des agglomérations plus petites.

195. Quelle île fait partie des Antilles françaises ?

Réponse : La Martinique

Les Antilles françaises se trouvent dans la mer des Caraïbes. Elles comprennent la Martinique, la Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy. La Réunion et Mayotte sont dans l'océan Indien, et Tahiti dans l'océan Pacifique.

196. Quelle île est française ?

Réponse : La Corse

La Corse est une île française de la mer Méditerranée, au sud-est de la France continentale. La Sardaigne et la Sicile sont des îles italiennes, et Majorque est une île espagnole.

197. Quelle est la plus haute montagne de France ?

Réponse : Le mont Blanc

Le mont Blanc, dans les Alpes, est la plus haute montagne de France ; il mesure environ 4 800 mètres. Le mont Ventoux se trouve en Provence, le puy de Dôme dans le Massif central et le Canigou dans les Pyrénées.

198. Quelle île française est située dans l'océan indien ?

Réponse : La Réunion

La Réunion est une île française de l'océan Indien, à l'est de Madagascar. Mayotte se trouve aussi dans l'océan Indien. La Martinique et la Guadeloupe sont aux Antilles, dans la mer des Caraïbes, et Tahiti est dans l'océan Pacifique.

199. Quel département français a une frontière avec le Brésil ?

Réponse : La Guyane

La Guyane est un département et une région d'outre-mer situé en Amérique du Sud. Elle a des frontières terrestres avec le Brésil et le Suriname. Une grande partie de son territoire est couverte par la forêt amazonienne.

200. De quelle ville française décolle la fusée Ariane ?

Réponse : Kourou

Les fusées Ariane décollent du Centre spatial guyanais, à Kourou, en Guyane. Ce site, proche de l'équateur, est utilisé par l'Europe pour ses lancements. Toulouse est une grande ville de l'industrie aéronautique et spatiale, mais les fusées n'y décollent pas.

201. Quelle mer ou océan borde la France métropolitaine ?

Réponse : La mer Méditerranée

La France métropolitaine a environ 5 500 km de côtes. Elles donnent sur la mer Méditerranée au sud, l'océan Atlantique à l'ouest, la Manche et la mer du Nord au nord. La mer Baltique, la mer Noire et la mer Rouge ne touchent pas la France.

202. Quelle mer se situe entre la France et l'Angleterre ?

Réponse : La Manche

La Manche sépare la France de l'Angleterre. Depuis 1994, le tunnel sous la Manche relie les deux pays. La mer d'Irlande, elle, se trouve entre la Grande-Bretagne et l'Irlande.

203. Quelle île est un département d'outre-mer français ?

Réponse : La Réunion

La Réunion, dans l'océan Indien, est un département et une région d'outre-mer. Les cinq départements d'outre-mer sont la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane, La Réunion et Mayotte. Madagascar, l'île Maurice et Haïti sont des pays indépendants.

204. Qu'est-ce que la France d'outre-mer ?

Réponse : Les territoires français situés hors du continent européen

La France d'outre-mer regroupe les territoires français situés loin de la métropole, dans plusieurs océans. Elle comprend 5 départements et régions d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte) et d'autres territoires qui ont chacun leur propre statut, comme la Polynésie française ou la Nouvelle-Calédonie. Tous ces territoires font partie de la République française.

205. Quelle est la population approximative de la France en 2025 ?

Réponse : Environ 68 millions

Selon l'Insee, la France comptait environ 68,6 millions d'habitants au 1er janvier 2025, en métropole et en outre-mer. Environ 66,4 millions vivent en France métropolitaine. La France est le deuxième pays le plus peuplé de l'Union européenne, après l'Allemagne.

206. Quel est le principal port maritime de France ?

Réponse : Le Havre

Le Havre, à l'embouchure de la Seine, est le premier port de France pour les conteneurs. Avec Rouen et Paris, il forme HAROPA PORT, le premier ensemble portuaire du pays en volume de marchandises (environ 85 millions de tonnes en 2025). Marseille-Fos, Dunkerque et Nantes-Saint-Nazaire sont les autres grands ports maritimes.

207. Combien y a-t-il de régions en France métropolitaine ?

Réponse : 13

La France compte 13 régions en métropole et 5 en outre-mer, soit 18 régions au total. Ce découpage existe depuis 2016 ; avant, il y avait 22 régions métropolitaines. Le nombre 96 correspond aux départements de métropole.

208. Quelle chaîne de montagnes est située entre la France et l'Espagne ?

Réponse : Les Pyrénées

Les Pyrénées forment une frontière naturelle entre la France et l'Espagne, de l'océan Atlantique à la mer Méditerranée. Les Alpes séparent la France de l'Italie ; le Jura et les Vosges se trouvent à l'est du pays.

209. Quelle île française se trouve au sud-est du continent africain ?

Réponse : La Réunion

La Réunion est une île française de l'océan Indien, à l'est de Madagascar, donc au sud-est du continent africain. Mayotte, entre Madagascar et le Mozambique, se trouve aussi dans cette zone. La Guadeloupe et la Martinique sont aux Antilles, et Saint-Pierre-et-Miquelon près du Canada.

210. Quel est le chef-lieu de la région Auvergne-Rhône-Alpes ?

Réponse : Lyon

Lyon est le chef-lieu de la région Auvergne-Rhône-Alpes : on y trouve la préfecture de région et le conseil régional. Le Rhône traverse Lyon. Grenoble, Clermont-Ferrand et Saint-Étienne sont d'autres grandes villes de la région.

211. Quel est le chef-lieu de la région Bretagne ?

Réponse : Rennes

Rennes est le chef-lieu de la région Bretagne. Brest et Quimper sont d'autres villes bretonnes. Nantes, ancienne ville des ducs de Bretagne, est aujourd'hui le chef-lieu de la région Pays de la Loire.

212. Quel est le chef-lieu de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ?

Réponse : Marseille

Marseille est le chef-lieu de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. C'est aussi la deuxième ville de France par sa population. Nice, Toulon et Avignon sont d'autres grandes villes de la région.

213. Quel est le 101ème département français depuis 2011 ?

Réponse : Mayotte

Mayotte, île de l'océan Indien située entre Madagascar et l'Afrique, est devenue le 101e département français en 2011. La France compte aujourd'hui 101 départements : 96 en métropole et 5 en outre-mer. La Réunion, la Guyane et la Guadeloupe sont des départements depuis 1946.

214. Quelle région française est réputée pour ses stations de ski ?

Réponse : L'Auvergne-Rhône-Alpes

L'Auvergne-Rhône-Alpes, qui comprend une grande partie des Alpes françaises (Savoie, Haute-Savoie, Isère), est réputée pour ses stations de ski. On peut aussi skier dans les Pyrénées, les Alpes du Sud, le Jura, les Vosges ou le Massif central. La Bretagne, la Normandie et les Hauts-de-France n'ont pas de stations de ski.

215. Quel fleuve traverse Paris ?

Réponse : La Seine

La Seine traverse Paris avant de se jeter dans la Manche, près du Havre. La Loire est le plus long fleuve de France, le Rhône traverse Lyon et la Garonne traverse Toulouse et Bordeaux.

Vivre dans la société française

44 questions

216. Où faut-il déclarer la naissance d'un enfant ?

Réponse : À la mairie du lieu de naissance

La naissance se déclare à la mairie de la commune où l'enfant est né, auprès de l'officier de l'état civil. Beaucoup de maternités ont un service qui transmet la déclaration à la mairie. Elle doit être faite dans les 5 jours qui suivent l'accouchement.

217. Quelle action peut réaliser le locataire d'un logement sans l'autorisation du propriétaire ?

Réponse : Repeindre les murs de son logement

Le locataire peut faire seul des petits travaux de décoration, comme repeindre les murs ou changer la moquette. Pour transformer le logement (abattre une cloison, modifier une fenêtre...), il doit avoir l'accord écrit du propriétaire. Sous-louer le logement demande aussi l'accord écrit du propriétaire.

218. Quel mariage est reconnu légalement ?

Réponse : Le mariage civil, célébré à la mairie

Seul le mariage civil, célébré à la mairie par un officier de l'état civil, est reconnu par l'État. Un mariage religieux n'a pas de valeur juridique et ne peut avoir lieu qu'après le mariage civil. Le jour du mariage, les époux reçoivent un acte de mariage et un livret de famille.

219. Le stationnement sur une place réservée aux personnes handicapées :

Réponse : est réservé aux titulaires d'une carte de stationnement

Ces places sont réservées aux véhicules qui affichent la carte « mobilité inclusion » mention stationnement, ou l'ancienne carte de stationnement pour personnes handicapées. S'y arrêter ou s'y garer sans cette carte, même un court moment, est un stationnement « très gênant ». L'amende est de 135 € et le véhicule peut être mis en fourrière.

220. Si une machine à laver est cassée, il est possible de :

Réponse : la déposer dans une déchèterie

Une machine à laver cassée peut être déposée à la déchèterie, ou reprise par le vendeur quand on en achète une nouvelle. On peut aussi la faire réparer. Il est interdit de l'abandonner dans la rue ou de la jeter avec les ordures ménagères.

221. Dans quel cas faut-il déclarer son enfant au service d'état civil ?

Réponse : Pour chaque naissance, dans tous les cas

La déclaration de naissance est obligatoire pour tout enfant né en France, que les parents soient mariés ou non, français ou étrangers. Elle se fait à la mairie du lieu de naissance, dans les 5 jours. Sans cette déclaration, l'enfant n'a pas d'acte de naissance.

222. Quand faut-il déclarer son enfant au service d'état civil ?

Réponse : Dans les 5 jours qui suivent la naissance

La déclaration de naissance est obligatoire. Elle doit être faite dans les 5 jours qui suivent l'accouchement, à la mairie du lieu de naissance. Elle permet d'établir l'acte de naissance de l'enfant.

223. Quel numéro d'urgence permet d'appeler la police ?

Réponse : Le 17

Le 17 permet de joindre police secours, par exemple pour signaler une agression, un vol ou une autre infraction. Le 15 est le numéro du SAMU et le 18 celui des pompiers. Le 119 sert à signaler un enfant en danger.

224. Quel numéro d'urgence permet d'appeler le SAMU ?

Réponse : Le 15

Le 15 est le numéro du SAMU, à appeler en cas d'urgence médicale grave : malaise, blessure grave, perte de connaissance. Le 17 permet d'appeler la police et le 18 les pompiers. Ces appels sont gratuits, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

225. Àuprès de quelle institution les parents peuvent inscrire leurs enfants à l'école publique ?

Réponse : La mairie

Pour inscrire un enfant à l'école publique maternelle ou élémentaire, les parents s'adressent à la mairie de leur commune. La mairie délivre un certificat d'inscription et indique l'école du secteur. Les parents font ensuite l'admission auprès du directeur de l'école.

226. En cas de divorce, qui exerce l'autorité parentale ?

Réponse : Les deux parents, sauf décision du juge

Le divorce ne change pas l'autorité parentale : les deux parents continuent de l'exercer ensemble. Le juge peut décider autrement si l'intérêt de l'enfant l'exige. Le parent chez qui l'enfant ne vit pas garde ses droits et ses devoirs.

227. Quelle aide permet aux personnes qui ont des difficultés financières d'avoir un avocat ?

Réponse : L'aide juridictionnelle

L'aide juridictionnelle est une aide de l'État pour les personnes qui ont peu de ressources. Elle paie tout ou partie des frais de justice, notamment l'avocat, lors d'un procès. On la demande avec un formulaire, en fonction de ses revenus.

228. Qui peut demander le divorce de personnes mariées ?

Réponse : Chacun des deux époux, ou les deux ensemble

Le mari comme la femme peut demander le divorce, seul ou d'un commun accord avec l'autre. Le divorce est prononcé par un juge ou, si les époux sont d'accord sur tout, par une convention signée avec leurs avocats et déposée chez un notaire. Les hommes et les femmes ont les mêmes droits dans le mariage et le divorce.

229. Àuprès de quel organisme faut-il demander le remboursement des frais de santé ?

Réponse : La caisse primaire d'assurance maladie

Le remboursement des frais de santé est fait par la caisse primaire d'assurance maladie (CPAM). Avec la carte Vitale, le médecin ou le pharmacien envoie directement la feuille de soins et le remboursement est rapide. La CAF, elle, verse les prestations familiales et les aides au logement.

230. La contraception :

Réponse : est accessible à tous, y compris aux mineurs

La contraception est un droit pour toutes et tous, y compris pour les mineurs. Une mineure n'a pas besoin de l'accord de ses parents pour obtenir une contraception et peut garder le secret. Certains moyens sont gratuits, par exemple dans les centres de santé sexuelle.

231. Qu'est-ce que le principe de confidentialité dans le domaine de la santé ?

Réponse : Les soignants gardent secrètes les données de santé

Les professionnels de santé doivent garder secrètes les informations médicales de leurs patients : c'est le secret médical. Ils ne peuvent pas les donner à la famille, à l'employeur ou à l'administration, sauf dans les cas prévus par la loi. Ne pas respecter ce secret est puni par la loi.

232. À quoi sert la carte Vitale ?

Réponse : À prouver ses droits à l'Assurance maladie

La carte Vitale prouve que l'on a des droits à l'Assurance maladie. Le professionnel de santé l'utilise pour envoyer la feuille de soins par internet, et l'on est remboursé plus vite. Ce n'est pas une carte de paiement.

233. À quoi sert une mutuelle santé ?

Réponse : À compléter les remboursements de soins

L'Assurance maladie ne rembourse pas toujours la totalité des soins. Une mutuelle (complémentaire santé) paie tout ou partie de ce qui reste à la charge du patient. Les employeurs privés doivent en proposer une à leurs salariés, et la complémentaire santé solidaire aide les personnes aux revenus modestes.

234. Qu'est-ce que le tiers payant ?

Réponse : Un système qui évite d'avancer les frais remboursés

Avec le tiers payant, le patient n'avance pas l'argent de la part remboursée par l'Assurance maladie : le professionnel de santé est payé directement par elle (et parfois par la mutuelle). Il faut en général présenter sa carte Vitale. Le tiers payant n'est pas appliqué dans tous les cas.

235. L'inscription à l'Assurance maladie est :

Réponse : obligatoire pour tous les résidents

Toute personne qui réside en France de façon stable et régulière doit être inscrite à l'Assurance maladie. Cette inscription permet le remboursement des soins. L'Assurance maladie est financée par des cotisations et des impôts : c'est un système de solidarité.

236. L'avortement est-il possible en France ?

Réponse : Oui, c'est une liberté garantie par la Constitution

Oui. L'interruption volontaire de grossesse (IVG) est une liberté garantie par la Constitution depuis le 8 mars 2024. Toute femme enceinte, même mineure, peut la demander, dans les délais et les conditions fixés par la loi. Elle est prise en charge à 100 % par l'Assurance maladie.

237. Travailler sans être déclaré est :

Réponse : interdit par la loi

Travailler sans être déclaré, c'est du travail dissimulé (« travail au noir ») : c'est interdit par la loi. Le salarié ne cotise ni pour le chômage ni pour la retraite et n'est pas protégé en cas de maladie ou d'accident du travail. L'employeur risque jusqu'à 3 ans de prison et 45 000 € d'amende.

238. Qu'est-ce que le SMIC ?

Réponse : Le salaire minimum que l'employeur doit verser

Le SMIC (salaire minimum interprofessionnel de croissance) est le salaire horaire minimum fixé par la loi. Un employeur ne peut pas payer un salarié majeur en dessous de ce montant. Il est revalorisé chaque année au 1er janvier.

239. Quelle est la première démarche à réaliser pour chercher un emploi ?

Réponse : S'inscrire à France Travail

Pour être accompagné dans sa recherche d'emploi, il faut s'inscrire à France Travail (anciennement Pôle emploi). Cet organisme public propose des offres, des conseils et des formations. L'inscription permet aussi d'être indemnisé si l'on a perdu son emploi et que l'on remplit les conditions.

240. Quelle est la durée légale du temps de travail par semaine ?

Réponse : 35 heures

La durée légale du travail est de 35 heures par semaine pour un salarié à temps plein. Au-delà, ce sont des heures supplémentaires, qui doivent être payées en plus ou compensées par du repos. La loi fixe aussi des maximums : en général 10 heures par jour et 48 heures par semaine.

241. Qui peut demander un congé parental d'éducation ?

Réponse : Tout parent salarié, père ou mère

Après la naissance ou l'adoption d'un enfant, tout salarié, père ou mère, peut demander un congé parental d'éducation. Ce congé permet d'arrêter ou de réduire son travail pour élever l'enfant, en général jusqu'à ses 3 ans. Il faut avoir au moins un an d'ancienneté dans l'entreprise.

242. Une personne étrangère, en situation régulière, peut créer son entreprise :

Réponse : sans avoir la nationalité française

Il n'est pas nécessaire d'être français pour créer une entreprise en France. Il faut faire les démarches (statuts, immatriculation...) et avoir un titre de séjour qui permet d'exercer cette activité, par exemple une carte de résident ou une carte « entrepreneur/profession libérale ». Les chambres de commerce (CCI) et des métiers (CMA) peuvent aider.

243. Une femme peut-elle créer son entreprise ?

Réponse : Oui, librement, comme un homme

Oui. En France, les femmes ont les mêmes droits que les hommes dans tous les domaines, y compris pour créer une entreprise. Elles n'ont besoin de l'accord de personne, ni du mari ni du père. Le préambule de la Constitution de 1946 garantit à la femme des droits égaux à ceux de l'homme.

244. Quels sont les textes qui définissent les règles au travail ?

Réponse : Le code du travail et les conventions collectives

Les règles du travail sont fixées par le code du travail, qui s'applique à tous. Les conventions collectives, négociées entre employeurs et salariés d'un secteur, les adaptent à chaque activité. Dans les entreprises d'au moins 50 salariés, un règlement intérieur précise aussi les règles de santé, de sécurité et de discipline.

245. Quelles sont les affaires traitées par le conseil de prud'hommes ?

Réponse : Les conflits entre un salarié et son employeur

Le conseil de prud'hommes est un tribunal qui juge les litiges entre un salarié et son employeur liés au contrat de travail : licenciement, salaire, heures non payées... Ses juges ne sont pas des magistrats professionnels : ils représentent les salariés et les employeurs. Les conflits de location ou de voisinage vont devant d'autres juges.

246. Qui a le droit de se syndiquer ?

Réponse : Tous les travailleurs, sans condition

En France, chaque travailleur a le droit d'adhérer au syndicat de son choix, quels que soient sa nationalité ou son contrat. Personne ne peut l'obliger à se syndiquer ni le sanctionner parce qu'il est syndiqué. Ce droit est garanti par le préambule de la Constitution de 1946. Seuls les militaires ont une règle à part : ils peuvent rejoindre des associations professionnelles, mais pas des syndicats.

247. Est-il possible de licencier une femme enceinte ou en congé maternité, en raison de sa grossesse ?

Réponse : Non, c'est interdit par la loi

Non. Un employeur ne peut pas licencier une salariée parce qu'elle est enceinte : c'est une discrimination interdite. Pendant la grossesse et le congé de maternité, la loi protège son emploi. Une salariée n'est pas obligée d'annoncer sa grossesse lors de l'embauche.

248. L'instruction des enfants est obligatoire de :

Réponse : 3 à 16 ans

En France, l'instruction est obligatoire pour tous les enfants de 3 à 16 ans, français ou étrangers. Elle se fait en principe à l'école. Après 16 ans, les jeunes doivent encore se former jusqu'à 18 ans (études, apprentissage, emploi ou service civique), mais l'école n'est plus obligatoire.

249. Des parents ne respectent pas l'obligation d'instruction pour leurs enfants. Quelle sanction maximale risquent-ils ?

Réponse : Une peine de prison et une amende

Ne pas respecter l'obligation d'instruction est puni par la loi. Des parents qui n'inscrivent pas leur enfant à l'école malgré une mise en demeure risquent 6 mois de prison et 7 500 € d'amende ; si cela compromet l'éducation de l'enfant, la peine peut aller jusqu'à 2 ans de prison et 30 000 € d'amende. Les allocations familiales ne sont pas supprimées pour ce motif.

250. Quelle est la définition de l'autorité parentale ?

Réponse : Des droits et devoirs dans l'intérêt de l'enfant

Selon le code civil (art. 371-1), l'autorité parentale est un ensemble de droits et de devoirs qui a pour but l'intérêt de l'enfant. Elle appartient aux deux parents jusqu'à la majorité ou l'émancipation de l'enfant. Elle s'exerce sans violences physiques ou psychologiques.

251. Quel motif d'absence est accepté par l'école ?

Réponse : La maladie de l'enfant

Les absences ne sont acceptées que pour des motifs prévus par la loi : maladie de l'enfant, maladie contagieuse d'un proche, événement familial important (mariage, enterrement)... Les parents doivent prévenir l'école et donner le motif. Garder un frère ou aider ses parents ne sont pas des motifs valables.

252. Jusqu'à quel âge l'école est-elle obligatoire ?

Réponse : 16 ans

L'instruction est obligatoire pour tous les enfants de 3 à 16 ans. Après 16 ans, l'école n'est plus obligatoire, mais les jeunes de 16 à 18 ans doivent être en formation, en apprentissage, en emploi ou en service civique. Les parents qui ne respectent pas l'obligation d'instruction peuvent être sanctionnés.

253. À quel âge commence l'instruction obligatoire des enfants ?

Réponse : 3 ans

Depuis la rentrée 2019, l'instruction est obligatoire dès 3 ans (avant, c'était 6 ans). Les parents doivent inscrire leur enfant à l'école maternelle à la rentrée de l'année civile de ses 3 ans. L'instruction reste obligatoire jusqu'à 16 ans.

254. Comment s'appellent les établissements scolaires que les élèves intègrent après l'école élémentaire ?

Réponse : Les collèges

Après l'école élémentaire (du CP au CM2), vers 11 ans, les élèves entrent au collège. Ils y restent quatre ans, de la 6e à la 3e. Ensuite, ils peuvent aller au lycée.

255. En tant que parent d'élève, il est possible de :

Réponse : rejoindre une association de parents d'élèves

Les parents peuvent participer à la vie de l'école : rejoindre une association de parents d'élèves, se présenter aux élections des représentants des parents, rencontrer les professeurs. Ils doivent aussi suivre la scolarité de leur enfant : lire les bulletins, participer aux réunions, communiquer avec les professeurs.

256. Quelle instruction est prévue pour les enfants qui ne parlent pas français ?

Réponse : L'école, avec des cours de français adaptés

Les enfants qui ne parlent pas français (élèves « allophones ») vont à l'école comme les autres, car l'instruction est obligatoire de 3 à 16 ans. Après un test de niveau, ils peuvent suivre des cours adaptés pour apprendre le français, par exemple en UPE2A. Quand ils maîtrisent la langue, ils suivent les mêmes cours que les autres.

257. S'agissant de l'accueil des enfants en situation de handicap à l'école, laquelle des propositions est vraie ?

Réponse : Ils peuvent avoir un emploi du temps aménagé

Les enfants en situation de handicap ont le droit d'aller à l'école comme les autres. Ils peuvent bénéficier d'aménagements, par exemple un emploi du temps adapté pour suivre leurs soins ou l'aide d'un accompagnant (AESH). L'école ordinaire est la règle ; une orientation spécialisée dépend des besoins de l'enfant.

258. Depuis le 1er juillet 2021, quelle est la durée du congé paternité ?

Réponse : 28 jours

Depuis le 1er juillet 2021, le congé paternité dure 28 jours au total : 3 jours de congé de naissance puis 25 jours de congé de paternité et d'accueil de l'enfant. Une partie (7 jours) est obligatoire. Depuis 2026, les parents peuvent aussi prendre un congé supplémentaire de naissance d'un ou deux mois.

259. Est-ce possible de punir physiquement ses enfants ?

Réponse : Non, c'est interdit par la loi

Non. Le code civil précise que l'autorité parentale s'exerce sans violences physiques ou psychologiques. Les châtimements corporels, comme la fessée ou la gifle, sont interdits car ils portent atteinte à l'intégrité et à la dignité de l'enfant. Les violences sur un enfant sont aussi punies par le code pénal.

Deux exemples de mises en situation

Le jour de l'examen, 12 des 40 questions sont des mises en situation. L'administration ne les publie pas : voici deux exemples rédigés par nos soins, pour voir à quoi elles ressemblent.

Mise en situation rédigée par examencivique.pro (l'administration ne publie pas les mises en situation de l'examen)

Yanis, 14 ans, est élève dans un collège public. Il veut venir en classe avec une grande croix bien visible sur ses vêtements, pour montrer sa religion. Le collège lui demande de l'enlever. Le collège a-t-il raison ?

Choix proposés :

- Non, chaque élève peut montrer sa religion comme il le veut
- Oui, les signes religieux très visibles sont interdits aux élèves
- Oui, mais seulement pour les élèves de l'école primaire
- Non, cette interdiction vise les enseignants, pas les élèves

Réponse : Oui, les signes religieux très visibles sont interdits aux élèves

Depuis la loi du 15 mars 2004, les élèves des écoles, collèges et lycées publics ne peuvent pas porter de signes ou de tenues qui montrent ostensiblement une appartenance religieuse, comme une grande croix, un voile ou une kippa (article L141-5-1 du Code de l'éducation). Avant toute sanction, l'établissement dialogue avec l'élève. Cette règle protège la liberté de conscience de tous les élèves.

Mise en situation rédigée par examencivique.pro (l'administration ne publie pas les mises en situation de l'examen)

Hana est arrivée en France l'année dernière et travaille comme salariée. Son impôt est déjà prélevé chaque mois sur son salaire. Doit-elle quand même déclarer ses revenus au printemps ?

Choix proposés :

- Non, le prélèvement sur le salaire remplace la déclaration
- Non, les étrangers déclarent leurs revenus après cinq ans en France
- Oui, la déclaration annuelle des revenus reste obligatoire
- Les petits salaires sont dispensés de déclaration

Réponse : Oui, la déclaration annuelle des revenus reste obligatoire

Toute personne qui réside en France doit déclarer chaque année ses revenus, même si ses ressources sont faibles. Le prélèvement à la source permet de payer l'impôt au fil de l'année, mais il ne remplace pas la déclaration, qui sert à calculer l'impôt définitif. Pour une première déclaration, la personne doit faire elle-même la démarche.

Sources et licence

Questions : ministère de l'Intérieur, « Questions de connaissance pour l'examen civique – Nationalité française » (publication : 12 janvier 2026). Elles sont réutilisées sous Licence Ouverte 2.0 (etalab-2.0) et reproduites sans modification.

La liste du ministère : www.immigration.interieur.gouv.fr/documentation/guides-textes-et-brochures/questions-de-connaissance-pour-lexamen-civique-nationalite-francaise.html

La Licence Ouverte 2.0 : github.com/etalab/licence-ouverte/blob/master/LO.md

Réponses, explications et mises en situation : examencivique.pro, site indépendant, non affilié à l'administration. Elles sont rédigées par notre équipe à partir des textes de loi et des publications de l'administration, et ne remplacent pas les informations de l'administration.

Déroulement de l'examen : arrêté du 10 octobre 2025 et fiches de l'administration, vérifiés le 25 octobre 2026.

Ces questions en ligne, avec les sources de chaque réponse : examencivique.pro/questions-examen-civique-naturalisation

Pour vous entraîner en ligne, avec un QCM par thème et un examen blanc : examencivique.pro/qcm-examen-civique

Édité par FLISTONE TECHNOLOGIES - FZCO · support@examencivique.pro